

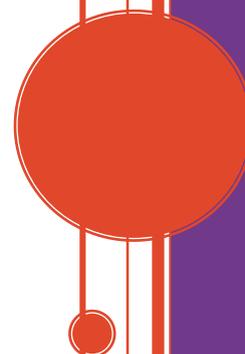
CONTRIBUTION AU PLAN AUTISME 4

Volet scolarisation - synthèse

Synthèse : Pour une école réellement inclusive pour les enfants autistes

Association TouPI

décembre 2017



Contribution au Plan Autisme 4

Volet scolarisation - synthèse

La concertation autour du plan autisme 4 s'est organisée au travers de la réunion de groupes de travail régionaux et nationaux.

Notre association, TouPI, accompagne au quotidien des familles ayant des enfants porteurs d'autisme, notamment dans leurs démarches relatives à la scolarisation. Nous avons participé au groupe de travail national concernant la scolarisation.

Quatre réunions du groupe de travail se sont tenues. Les trois premières ont consisté en des présentations, selon un ordre du jour défini par l'animatrice du groupe, qui fait partie de la DGESCO du Ministère de l'Education Nationale. A l'issue de ces présentations, des temps d'échanges étaient prévus mais il n'a pas été rendu compte des propos échangés dans les comptes-rendus rédigés. La 4^{ème} réunion a été davantage une réunion d'échanges mais il n'a pas été rendu compte de tous les propos échangés et, en particulier, aucune des interventions du représentant de TouPI n'ont été prises en compte.

Après deux réunions de ce groupe de travail, nous avons observé que l'ordre du jour omettait la plupart des sujets importants pour la scolarisation des élèves autistes. En effet, lors des deux premières réunions, la scolarisation a été abordée quasi-uniquement sous l'angle des dispositifs de type Unité d'Enseignement ou assimilés, via diverses présentations. En complément, lors de la première réunion, il a été aussi question de repérage de l'autisme en milieu scolaire. Considérant que le volet scolarisation du plan autisme 4 ne saurait se limiter à la création de davantage d'unités d'enseignement ou dispositifs assimilés, nous avons alors envoyé une première version de la présente contribution à l'ensemble des membres du groupe. Cependant, l'ordre du jour de la 3^{ème} réunion a porté à nouveau sur les Unités d'Enseignement ainsi que sur une longue présentation du robot Nao. Lors de la 4^{ème} réunion de conclusion, il nous a été indiqué que la plupart des sujets que nous souhaitions traiter ne pouvaient être abordés, soit parce qu'ils devaient être traités en dehors du plan autisme (AVS), soit parce qu'ils relevaient d'autres groupes de travail (SESSAD et accompagnement en libéral), soit parce qu'il n'était pas souhaité que des arbitrages soient rendus sur ces sujets. Seul le sujet de la formation des professeurs a fait l'objet d'échanges lors de cette réunion finale.

Nous avons donc souhaité enrichir et rendre publique notre contribution pour le volet scolarisation du plan autisme 4. Celle-ci vise à aborder les thématiques suivantes :

- Les AVS : précarité, pénurie, formation, valorisation du métier
- La formation des professeurs
- Les ULIS : pénurie d'ULIS-collège et ULIS-lycée
- Une nouvelle organisation du système scolaire : ce que nous disent l'Italie, l'Europe et l'ONU
- L'accompagnement pour une scolarisation réussie : SESSAD et libéral
- Retour sur les Unités d'Enseignement dans la perspective d'une école inclusive
- L'apport du numérique pour la scolarisation des élèves autistes

Nous espérons que notre contribution sera utile aux rédacteurs du plan autisme.

SYNTHESE DE NOS PROPOSITIONS

AVS : précarité, pénurie, formation, valorisation du métier

Il faudrait prévoir pour l'accompagnement des élèves autistes la création de **23.550 postes d'AESH (en ETP) en tout sur la durée du plan autisme (2018-2023)**, dont 11.550 dès la rentrée 2018. Le besoin total est de 78.550 postes sur la période 2018-2013 pour tous les élèves handicapés.

Il est absolument indispensable d'obtenir des statistiques claires et précises sur le temps de scolarisation effectif des élèves autistes et de se fixer comme objectif que les élèves autistes soient scolarisés à temps plein ou quasi temps plein.

Nous préconisons la **revalorisation du métier d'AVS par l'élargissement de leurs missions** (notamment réalisation de supports pédagogiques adaptés) et par le **développement d'un nouveau métier d'accompagnement du jeune handicapé, sur tous les temps de la vie**, tel que préconisé par le rapport Komitès.

Nous préconisons que la **durée maximum de CDD des AESH soit limitée à une année scolaire**, avant de transformer ce CDD en CDI, et non pas 6 années de CDD comme c'est le cas actuellement.

Nous exigeons que les AVS et AESH perçoivent chaque mois leur **rémunération sans aucun retard**.

Il faudrait créer un **nouveau statut et un nouveau diplôme, de niveau au moins bac+2**, pour les accompagnants des élèves porteurs des handicaps les plus complexes comme l'autisme.

Il est indispensable que les AESH soient **formées aux approches recommandées par la HAS**, qu'elles aient accès aux formations de l'INSHEA et que Canal Autisme soit mieux connu. Il est indispensable que les financements du CNED pour maintenir et développer **Canal Autisme** soient reconduits dans le cadre du plan autisme 4.

Les formations des AVS et AESH devraient se dérouler hors temps scolaire afin que l'élève ne soit pas privé de son accompagnant lorsqu'il est en formation

Formation des professeurs

Nous souhaitons que **le handicap en général et l'autisme en particulier prennent une plus large part dans la formation initiale des professeurs.**

Il faut que **les professeurs soient formés aux approches recommandées par la HAS** dans l'autisme.

Nous proposons que tous les professeurs réalisent, au moment de leur formation initiale ou lors d'une formation continue, **un voyage d'études en Italie, en Espagne ou en Suède pour comprendre ce qu'est une école inclusive** et ce qu'est une société inclusive.

ULIS : pénurie d'ULIS-collège et ULIS-lycée

Pour les élèves autistes, il est nécessaire de créer **600 ULIS-collège** (1.800 ULIS-collège en tout, tous handicaps confondus) et **1.400 ULIS-lycée** (4.800 ULIS-lycée en tout, tous handicaps confondus), sur la durée du plan autisme (2018-2023).

Une nouvelle organisation du système scolaire

Nous préconisons d'engager une phase de transition où, au terme du plan autisme 4 :

- toutes les classes accueillant un enfant autiste auraient leur effectif réduit à 20 élèves maximum
- un enseignant de soutien serait affecté à toutes les classes accueillant un élève autiste

Le plan autisme pourrait être aussi l'occasion d'engager une réflexion sur le processus d'élaboration du Projet Personnalisé de Scolarisation des élèves handicapés.

L'accompagnement pour une scolarisation réussie : SESSAD et libéral

SESSAD

Nous préconisons la création de **10.000 places de SESSAD autisme** sur la durée du plan.

Dans les procédures d'appel à projet, il faudrait s'assurer :

- que les associations agréées de représentants des usagers concernés par l'autisme soient plus largement représentées dans les commissions de sélection
- que ces associations bénéficient de voix votantes et non purement consultatives
- que l'avis des usagers des structures des gestionnaires candidats soit obligatoirement recueilli et pris en compte dans le processus d'appel à projets

Libéral

Il est urgent d'engager **un chantier de refonte de l'AEEH et de la PCH pour permettre une juste compensation du handicap**, notamment pour les personnes autistes. C'est la condition en particulier pour que les enfants autistes puissent bénéficier d'un accompagnement complet en libéral qui leur permettra une scolarisation adaptée.

Il faut suivre la recommandation de l'IGAS : **revoir l'architecture de l'AEEH**, en distinguant un complément attribué pour recours à une tierce personne ou pour réduction d'activité, le montant de celui-ci étant lissé complètement en fonction du temps jugé nécessaire, et des compléments attribués pour frais.

Il faut **sortir le décret (attendu depuis 2005 !)** concernant les **Fonds Départementaux de Compensation du Handicap** qui doivent permettre de **financer les restes à charge** et suivre les recommandations de l'IGAS quant au contenu de ce décret.

Il faut, comme le recommande l'IGAS, diligenter **une enquête ciblée sur les restes-à-charge en matière d'aide humaine**.

Il faut que la réglementation permette un accès aussi facile à l'école pour les professionnels en libéral que pour les SESSAD.

Retour sur les Unités d'Enseignement dans la perspective d'une école inclusive

Nous pensons qu'il est nécessaire, dans le cadre du plan autisme 4, de **mener une véritable évaluation des Unités d'Enseignement** notamment pour mesurer leur efficacité à inclure les élèves et à leur assurer des parcours sans rupture.

Il n'est pas envisageable que la réponse aux écueils rencontrés soit la sélection à l'entrée des Unités d'Enseignement que préconise certains enseignants. **Nous nous opposons fermement à toute sélection à l'entrée des Unités d'Enseignement.**

L'apport du numérique pour la scolarisation des élèves autistes

Nous ne sommes **pas favorables à inclure dans le plan autisme 4 un investissement dans des robots Nao** même si nous pensons qu'il faut suivre les progrès technologiques et garder l'idée pour un futur plan, lorsque l'intelligence artificielle aura progressé.

Cependant, nous pensons que **l'apport du numérique est incontournable :**

- **il est indispensable que l'ordinateur, à l'horizon du plan autisme 4, devienne l'outil de travail de tous les élèves, qu'ils soient autistes ou non, handicapés ou non,**
- **il est nécessaire que les professeurs et les élèves aient accès à des ressources pédagogiques numériques :** cela va évidemment bien au-delà des besoins des seuls élèves autistes mais cela permet précisément de mettre en œuvre des parcours d'apprentissages personnalisés et donc d'adapter les enseignements aux élèves porteurs d'un handicap, dont les élèves autistes.

GLOSSAIRE

AEEH	Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
AESH	Accompagnant de l'Elève en Situation de Handicap
AVS	Auxiliaire de Vie Scolaire
CUI	Contrat Unique d'Insertion (contrat aidé)
ESMS	Etablissement ou Service Médico-Social (par exemple : IME ou SESSAD)
IME	Institut Médico-Educatif
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
PCH	Prestation de Compensation du Handicap
PCPE	Pôle de Compétence et de Prestation Externalisé
SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
UE	Unité d'Enseignement
UEM	Unité d'Enseignement Maternelle
UEMA	Unité d'Enseignement Maternelle Autisme